

**Taux de rendement 2025 des fonds en euros dans les contrats d'Altaprofits,
assurés par Suravenir**

Altaprofits, Courtier et Conseil en gestion de patrimoine sur Internet, annonce les taux de rendement des fonds en euros dans ses contrats 100 % en ligne, **Digital Vie Prime (contrat d'assurance vie)*** et **Digital Capi Prime (contrat de capitalisation)****, assurés par **Suravenir**. **En 2025, nets de frais annuels de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux**, pour les fonds en euros :

Suravenir Rendement 2
2,10 % net⁽¹⁾ en gestion libre
(2,20 % net⁽¹⁾ en 2024)

2,50 % net⁽¹⁾ en gestion pilotée
(2,50 % net⁽¹⁾ en 2024)

Suravenir Opportunités 2
3,00 % net⁽²⁾
(2,50 % net⁽²⁾ en 2024)

Les fonds en euros Suravenir Opportunités 2 et Suravenir Rendement 2 comportent une garantie en capital brute de frais annuels de gestion, respectivement, à hauteur de 97 % par an (3 % de frais annuels de gestion maximum) et à hauteur de 99,40 % par an (0,60 % de frais annuels de gestion).

Concernant le fonds en euros Suravenir Opportunités 2, **une bonification de + 2,00 %** du taux de rendement du fonds en euros, nette de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels liés aux garanties décès et aux options de gestion du contrat, s'est appliquée sur tous les versements en gestion libre (initiaux et exceptionnels), effectués pendant les périodes :

- du 01/01/2025 au 30/06/2025 sans conditions d'unités de compte
- du 01/07/2025 au 31/12/2025 sous conditions d'avoir investi 50 % en unités de compte, pour les contrats concernés. Cette bonification est appliquée en 2025 et en 2026.

Ces bonifications au taux de rendement du fonds en euros ont été appliquées au 31 décembre 2025, prorata temporis, sous réserve de l'absence d'opération de désinvestissement (arbitrage ou rachat) en 2025 et sous réserve du respect de l'ensemble des conditions des offres commerciales, portant le taux servi à 5,00 % net.

Par ailleurs et pour rappel, les boosts sur la collecte de 2024 s'appliquaient également en 2025, sous conditions. Ainsi, certains versements réalisés en 2024 ont également bénéficié d'un complément de bonification de 2 % net au taux servi au titre de 2025.

En 2026, Suravenir lance une nouvelle offre de bonification sur les versements, sous conditions⁽³⁾ :

Pour tout versement d'un montant minimum de 100 000 euros réalisé en gestion libre, du 01/01/2026 au 31/03/2026, sur le fonds en euros Suravenir Opportunités 2, une bonification sera appliquée sur le taux de rendement servi en 2026 et 2027 sur ce fonds en euros : 1 % net⁽⁵⁾ sans condition d'unités de compte ; ou 1,50%⁽⁵⁾ net avec condition d'unités de compte de 40% minimum.

Ainsi, pour un contrat éligible (et sous réserve du respect des conditions de l'offre), l'épargnant pourra viser un **objectif de rendement maximum non garanti** en gestion libre du fonds en euros Suravenir Opportunités 2 de **4,50 % net⁽⁴⁾** (bonus sur versement de 1,50 %⁽⁵⁾ net, sous conditions). **Cet objectif pour les années 2026 et 2027 est non garanti et prend comme hypothèse un rendement net hors bonification équivalent au rendement de l'année 2025 (soit 3,00 % net⁽²⁾ en gestion libre).**

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs. Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

« Les fonds en euros tiennent leurs promesses — et même davantage avec Suravenir Opportunités 2. Avec la baisse des livrets réglementés, ils s'affirment comme une solution incontournable pour constituer la poche sécurisée d'une allocation diversifiée, adaptée à chaque profil d'investisseur. Entre des fonds en euros solides et une gamme d'unités de compte qui s'enrichit en continu — notamment avec du non coté et des thématiques structurantes comme la souveraineté européenne — l'épargnant dispose de leviers concrets pour faire fructifier son épargne en 2026. »

Catherine Baudeneau, Directrice Marketing Offre et Communication d'Altaprofits.

* Le contrat Digital Vie Prime est un contrat d'assurance vie individuel, libellé en euros et/ou en unités de compte, assuré par Suravenir, entreprise régie par le Code des Assurances. La note d'information valant Conditions Générales de ce contrat est consultable, téléchargeable et imprimable au lien suivant : <https://www.altaprofits.com/assurance-vie/suravenir-assurance-vie/conditions-generales>

** Le Contrat Digital Capi Prime est un contrat de capitalisation, libellé en euros et/ou en unités de compte, assuré par Suravenir, entreprise régie par le Code des Assurances. La note d'information valant Conditions Générales de ce contrat est consultable, téléchargeable et imprimable au lien suivant : <https://www.altaprofits.com/capitalisation/digital-capi-prime/conditions-generales>

⁽¹⁾ Taux de revalorisation du fonds en euros Suravenir Rendement 2 pour l'année concernée, net de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux, et hors frais éventuels liés aux garanties décès, au mandat d'arbitrage et aux options de gestion du contrat.

⁽²⁾ Taux de revalorisation du fonds en euros Suravenir Opportunités 2 pour l'année concernée, net de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux, et hors frais éventuels liés aux garanties décès, au mandat d'arbitrage et aux options de gestion du contrat.

⁽³⁾ Du 01/01/2026 au 31/03/2026, Suravenir applique une bonification sur le taux de rendement qui sera servi en 2026 et 2027 sur le fonds en euros Suravenir Opportunités 2 en gestion libre. Offre valable pour tout versement d'un montant de 100 000 euros minimum effectué pendant cette période (hors versement programmé et hors versement issu d'un rachat ou d'un transfert Pacte d'un contrat détenu chez Suravenir) : 1,00 % net de bonification pour un versement sans contrainte d'investissement d'unités de compte ou 1,50 % net de bonification pour un versement investi à 40 % minimum en unités de compte. Cette bonification du taux de rendement du fonds en euros Suravenir Opportunités 2 sera appliquée au 31/12/2026 et au 31/12/2027, prorata temporis, à hauteur du ou des versement(s) éligible(s) à l'offre. Tout mouvement de désinvestissement (rachat ou arbitrage) postérieur aux versements intervenus entre le 01/01/2026 et le 31/03/2026 sur le fonds en euros Suravenir Opportunités 2 entraînera en priorité le désinvestissement de l'épargne constituée par des versements ayant bénéficié de la bonification. Les contrats faisant l'objet d'une avance ne sont pas éligibles au dispositif. Suravenir se réserve le droit de mettre fin à l'opération à tout moment, notamment si des évolutions des dispositions réglementaires concernant les taux garantis le nécessitent.

⁽⁴⁾ Objectif de rendement non garanti du fonds en euros Suravenir Opportunités 2 pour les années 2026 et 2027, net de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels liés aux garanties décès.

⁽⁵⁾ Bonification du taux de rendement du fonds en euros, nette de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels liés aux garanties décès et aux options de gestion du contrat.

En pièce jointe, le communiqué en version .pdf

Contact presse :

Brigitte Huguet - Tél. + 33 1 46 34 78 61 - information-presse@altaprofits.fr

À propos d'Altaprofits : Altaprofits est Courtier et Conseil en Gestion de Patrimoine en ligne depuis 1999. Son ambition : défendre les épargnants et leur proposer des solutions d'épargne et d'investissement en ligne associées à l'expertise de conseillers en gestion de patrimoine.

Altaprofits propose :

- Des solutions en épargne, retraite et immobilier conçues pour tous les projets et avec des partenaires assureurs et sociétés de gestion d'actifs de renom. Ses contrats sont régulièrement récompensés par la presse financière et patrimoniale.

- Une équipe de conseillers à l'expertise patrimoniale reconnue qui accompagnent les épargnants dans la construction, la valorisation et la transmission de leur patrimoine. Décryptage de l'actualité économique et financière, clarté et transparence constituent leurs priorités.

- Une plateforme en ligne altaprofits.com, pour consulter et interagir en toute sécurité et en temps réel sur l'épargne et un robo-advisor qui permet de suivre et d'optimiser la gestion financière de son contrat, en analysant quotidiennement le couple rendement/risque.

Au service de toutes les stratégies patrimoniales, les principaux domaines d'expertise d'Altaprofits sont l'assurance vie, la retraite, l'investissement en immobilier, à travers les SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) et le Private Equity, ainsi que les produits de défiscalisation.

Altaprofits est une Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 11 912 727,82 euros ayant son siège social au 35-37, rue de Rome - 75008 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 535 041 669 et sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le numéro 11 063 754. Tél. : 01 44 77 12 14 (*appel non surtaxé*) / www.altaprofits.com

Communication à destination des professionnels. Document dépourvu de valeur contractuelle.